



**MAIRIE DE MOULEYDIER**  
Rue du Docteur Daude Lagrave  
24520

Tél. 05.53.22.22.00  
Fax 05.53.22.22.05  
Email : mai-  
rie.mouleydier@wanadoo.fr

**Sommaire :**

- \* L'Éditorial du Maire
- \* Elections municipales 2014
- \* PLU
- \* Syndicat du canal de Lalinde
- \* Rencontre avec le Sous-préfet
- \* La grande guerre
- \* Travaux sur la Commune
- \* Vestiaires du stade R. Superchi
- \* Ecole de Mouleydier 2013-2014
- \* Emplois jeunes - Jeunes
- \* Assainissement collectif
- \* Urbanisme - Agenda - UFC - UFB
- \* Point info énergie - Lecture
- \* SIAS Bergerac 2
- \* Collecte ordures ménagères
- \* Rappels - Manifestations assos
- \* Inscriptions listes électorales
- \* SCoT - Elections municipales
- \* Etat civil - Pharmacies de garde
- \* Félibrée - Repas spectacle 13/07

**Comité de rédaction :**

- \* Jean-Michel BOURNAZEL
- \* Jacques CALMEL
- \* Pascal COFFIN
- \* Michel DELFIEUX
- \* Claudine DREUX-STUDD
- \* Michel EYMAR
- \* Bernard PETIT

**Responsable de publication :**

- \* Jean-Michel BOURNAZEL

# Bulletin Municipal n° 25

## Décembre 2013

### L'Éditorial du Maire

Ce bulletin municipal est le dernier de ce mandat.

Dès mars 2014, vous installerez une nouvelle équipe qui aura la lourde charge d'administrer Mouleydier-Tuilières.

Avec l'approche de cette période électorale, nos propos auront un contenu habituel, c'est-à-dire une information locale, sobre et juste.

J'espère que vous y serez, comme toujours, très attentifs.

Pas d'intervention électorale, ce sera peut être pour plus tard, dans d'autres conditions.

Décembre doit surtout être pour petits et grands, une période de fêtes et on échangera comme tous les ans, nos meilleurs vœux.

Les miens seront basés sur deux mots incontournables : santé et moral.

C'est une bonne santé et un moral à toute épreuve que je vous souhaite pour 2014.

Vous aurez ainsi l'assurance de bons moments mais aussi et surtout les arguments pour dépasser des périodes difficiles.

Bonne année 2014 !

Le Maire

Jean-Michel BOURNAZEL



## Elections municipales 2014

Elles auront lieu le 23 mars puis le 30 mars si un second tour est nécessaire.

Le mode de scrutin pour la Commune va changer car nous comptons plus de 1.000 habitants.

Nous allons passer au scrutin de liste avec obligation de respecter la parité hommes-femmes.

**Donc ni écriture, ni rature sur les bulletins sinon le vote sera nul.**

En même temps aura lieu le vote pour nos quatre délégués à la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) (2 titulaires, 2 suppléants).

Tout cela va être un changement important mais des informations plus précises vous sont données en page 8 de ce bulletin.

### PREMIER SONDAGE SUR LES PROCHAINES MUNICIPALES



## PLU

Notre plan local d'urbanisme est adopté et en place depuis juillet 2013. C'est maintenant la CAB qui a pris cette compétence et qui est chargée de son application.

Un plan d'urbanisme intercommunal PLUI va être mis à l'étude mais sa mise en place va prendre de 2 à 3 ans. Il pourra alors tenir compte des nouvelles évolutions de notre territoire.

Pour tout problème d'urbanisme, s'adresser à la CAB : 05.53.23.43.95 qui vous mettra en relation avec la responsable, Madame FAGETTE.



## Syndicat du canal de LALINDE

L'implication de l'association de Saint Capraise « Les Pesqueyroux » auprès de My Major Company, sur internet, a permis de récolter plus de 6.000 € de dons pour les écluses de Tuilières. Un très grand merci à ces généreux donateurs, souvent de la région, mais aussi de très loin.

Les participants ont reçu un diplôme à la mairie de St Capraise, le 19 décembre. Une occasion pour le président F. GONTIER de remercier de nouveau tous ces mécènes qui ont maintenant pris rendez-vous pour fêter le début d'une grande remise en état de ces ouvrages ; richesse d'un patrimoine oublié.

Actuellement le projet de rénovation des écluses avance avec un bureau d'étude mais il faut tenir compte de toutes les obligations liées au patrimoine, à Natura 2000 et autres protections locales. Le montage financier va être bouclé et les responsables pensent pouvoir changer au moins deux écluses dès l'été prochain.

## Rencontre avec le Sous-Préfet et Madame VALLEE-HANS

Le mardi 26 novembre, Monsieur le Sous-Préfet et Madame Laurence VALLEE-HANS, chargée du pôle de développement de la Préfecture, ont passé une grande partie de la journée avec le Président F. GONTIER et le Vice-Président, J.-M. BOURNAZEL, maire de Mouleydier.

Une réunion à la mairie très constructive puis une visite au port de Tuilières, à l'escalier d'écluses, aux passerelles de St Capraise, à Port de Couze puis Lalinde, ont impressionné nos visiteurs.

Les représentants de l'état nous ont demandé de mettre en place un

projet de rénovation total du canal, avec la remise en état de tout l'ensemble éclusier.

Nous avons été assurés de leur soutien total pour présenter un gros dossier au niveau régional et européen.

Déjà pressé par le temps, F. GONTIER s'est remis au travail contactant bureau d'étude, entreprises et tous les acteurs intéressés par ce patrimoine reconnu exceptionnel.

Monsieur le Sous-Préfet nous a déjà invité à une nouvelle journée le 17 décembre pour peaufiner, avec son aide, ce projet capital pour les années à venir.

Le projet complet pourra donc être remis en temps prévu pour être pris en compte dans le prochain plan état régional.



## La grande guerre

Centenaire de la première guerre mondiale.

Vous conservez des documents liés à la guerre de 14-18 ?

Des photos, des cartes postales, du courrier, des souvenirs ?

Vous avez des témoignages d'un ancêtre ?

L'association des Pesqueyroux se propose de numériser vos documents dans le but d'organiser à Mouleydier une exposition-hommage à nos poilus décédés ou non à la guerre.

Contactez la mairie qui transmettra : 05.53.22.22.00 ou [mairie.mouleydier@orange.fr](mailto:mairie.mouleydier@orange.fr)



## Travaux sur la Commune 2ème semestre 2013

### Par la Commune

- \* Entretien courant (nettoyage - fauchage - taille...).
- \* Tonte régulière terrains de sport (retour compétence CAB)
- \* Travaux école (entretien)
- \* Travaux vestiaires foot (carrelage - peinture)
- \* Contrôles sur réseaux d'assainissement collectif.

### Par la CAB (Communauté d'Agglomération Bergeracoise)

- \* Peintures au sol voirie (travaux de nuit)
- \* Trottoirs Mouleydier bourg
- \* Matérialisation passages handicapés
- \* Sécurisation cavaille Tuilières
- \* Re-surfage rue de la Rocade
- \* Fauchages
- \* Protection barrières Tuilières

### Par la Conseil Général

- \* Bande roulante traversée de Tuilières et Mouleydier bourg.

## Vestiaires du stade Raoul Superchi

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, les vestiaires ont été carrelés et l'électricité a été refaite.

Cette rénovation vient de la volonté de la municipalité de soutenir le développement du club et d'améliorer la qualité de ses équipements sportifs afin d'offrir de bonnes conditions à la pratique du sport.



## Ecole de Mouleydier 2013-2014

### Enseignants :

Madame LOUBEAU : directrice  
Madame LEON  
Madame Jennifer TRUXLER  
Monsieur NECZYFOR (en congé formation d'un an) est remplacé par Madame M.-Pierre RECORDON puis par Madame Juliette MARTIN.

### Personnel municipal :

Madame D. ECLANCHER : aide en maternelle et responsable garderie municipale  
Madame I. VIDAL : aide en maternelle et ménage en remplacement de Madame GAGNOU (retraite), Mlle L. DOMINIQUE (contrat aidé par l'Etat), Madame S. CHAPELLE : restauration scolaire et ménage.

### Nouvelle organisation du temps scolaire :

Classe tous les mercredis matins  
Fin des cours à 15h45 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les 45 minutes suivantes (péri scolaire non obligatoires) sont animées par :

- Madame L. RODRIGUEZ
- Madame S. POPOTTE
- Madame B. BIZOT (stagiaire)
- Madame D. ECLANCHER } personnel
- Madame I. VIDAL } municipal
- Mlle L. DOMINIQUE

Ainsi que Mesdames M. PEYRICAL et N. PETIT, bénévoles, que nous remercions.

### Effectifs :

Près de 100 élèves au total, c'est l'effectif le plus important pour notre école ces dernières années.

Les classes maternelles comptent 70 élèves de moins de 6 ans dont plus de la moitié domiciliés à Mouleydier.

Bien que Mouleydier compte beaucoup de retraités, l'avenir se prépare bien...



## Emploi jeunes

Cette année encore, la commune a offert aux jeunes de notre localité âgés de seize à dix-huit ans, l'opportunité d'avoir un premier contact avec le monde du travail au travers d'un contrat de travail d'une semaine et de vingt heures à la commune de Mouleydier pendant la période estivale.

Moins nombreux que l'an dernier pour des raisons de calendrier, ces jeunes ont fait preuve de la même motivation et du même sérieux que leurs prédécesseurs de l'été dernier. Ces jeunes employés communaux ont effectué divers travaux, encadrés par les agents municipaux. Les garçons ont participé à l'entretien des espaces verts de la commune et à l'arrosage, les filles ont effectué des travaux d'entretien à l'école et participé à la préparation de la rentrée scolaire.

Nous remercions ces jeunes pour leur excellent état d'esprit et nous remercions également le personnel communal qui a assuré l'encadrement de ces employés communaux temporaires. Nous sommes persuadés que ces jeunes ont fait un excellent usage de ce supplément d'argent de poche qu'ils ont eu la satisfaction de gagner par leur travail et leur sérieux.



## Jeunes

Nous sommes les premiers à protester et à réprimander certains jeunes lorsqu'ils font preuve d'un mauvais comportement ou d'incivilités envers les biens de la commune ou de ses habitants.

De même, en toute logique, il est normal que nous les encourageons et les félicitions lorsque nous constatons une amélioration de ces comportements comme c'est le cas depuis quelques temps. Nous espérons que cette situation perdure et que ce bel exemple influence les derniers récalcitrants minoritaires.

### Commerçants

Nous avons noté avec plaisir les efforts de certains commerçants de la commune pour réaliser de belles vitrines originales et renouvelées ou pour rendre leur commerce plus accueillant.

Nous les remercions de participer ainsi à l'embellissement général de notre village pour l'agrément de tous ses habitants.

### Traversée de Tuilières

La première phase de l'aménagement du bourg de Tuilières s'est concrétisée après deux ans de concertation entre le maître d'œuvre, le Conseil Général et la municipalité.

Les plantations paysagères devraient être effectuées avant la fin de l'année.

L'aménagement des parkings pour les commerces et les riverains satisfait la majorité des habitants de Tuilières.

La deuxième zone sera effectuée ultérieurement afin que la continuité de la traversée du bourg de Tuilières soit homogène et sécurisée.



Traversée de Tuilières pendant travaux



Traversée de Tuilières après travaux

### Portage de repas

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) propose de vous porter vos repas à domicile. Vous pouvez choisir vos jours et arrêter ou reprendre quand vous le souhaitez. Il peut s'agir d'un service ponctuel ou occasionnel.

Plusieurs personnes de Mouleydier et Tuilières profitent de ce service et en sont satisfaites.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 05.53.22.80.80.

### Période de froid

Comme pour la canicule, en cas de froid exceptionnel, les préfets de département ont la responsabilité de mettre en œuvre le **Plan d'alerte et d'urgence** (PAU) prévu par l'article L. 116-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF). En cas de froid exceptionnel, les préfets devront inviter les maires à leur faire connaître les renforts dont ils ont besoin.

Pensez à vous inscrire en mairie pour signaler votre dépendance.



### Paniers de Noël

La distribution des colis de Noël sera effectuée par les élus en décembre. Les personnes concernées sont :

- les personnes seules de plus de 70 ans ;
- et les personnes en couple de plus de 80 ans.

Un cadeau par foyer pour les inscrits sur la liste électorale !



### Bienvenue

A Monsieur CORRAIN, nouveau propriétaire du garage qui vient de s'installer à St Cybard : mécanique, carrosserie, peinture, VU-VL toutes marques. Professionnel de l'utilitaire - Réparations toutes marques : 05.53.23.91.78.

A Monsieur et Madame ADAM, les nouveaux buralistes qui remplacent la famille J. DA COSTA.

A PERLE D'AURORE, esthéticienne à domicile : 06.63.94.22.22.

mail : perled'aurora@gmail.com

Soins visage et corps, beauté des mains et pieds et autres soins.



### Voeux

Comme tous les ans, le maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux à la population en début d'année 2014.

Cette rencontre conviviale agrémentée d'un buffet aura lieu le **samedi 25 janvier à 18h30 à la salle de la Gravière.**



### Hommage

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de Madame Henriette CHAIX. Une « figure » de Mouleydier nous a quitté.

A ses enfants, petits et arrière petits-enfants nous présentons nos sincères condoléances.



## Assainissement collectif

Suite à la réunion du 20 novembre avec les maires, le bureau d'étude, les représentants du conseil général, il a été décidé de poursuivre, comme convenu, les recherches de solutions efficaces et durables pour améliorer notre assainissement.

Une étude plus précise sur les analyses, les contraintes et les coûts pour éliminer les nuisances possibles est lancée.

Une rallonge des tuyaux de chute est mise en place.

Le local technique est fermé.

Des arbustes et arbres ramifiés sont plantés sur le merlon séparatif avec le lotissement.

Les premiers effluents de St Cyprien nous sont envoyés depuis quelques jours.

Un calendrier sur l'avancement des différentes interventions est mis en place.

La prochaine rencontre des responsables est prévue en janvier.

## Urbanisme

N'oubliez pas, lorsque vous effectuez des modifications sur votre propriété (murs, agrandissements, clôtures, abri de jardin, haies, etc..) d'établir, en mairie, les demandes et autorisations nécessaires, prévues par la loi (déclaration préalable, permis de construire ou démolir...).



## Agenda

Comme tous les ans, la municipalité offrira à tous les administrés un petit agenda pratique.

Merci aux annonceurs qui ont permis sa réalisation.

## UFC Que Choisir

Cette association vous informe de vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, logement, téléphonie, internet, automobile, loisirs...

Point d'accueil à Bergerac, 18 place Jules Ferry, Maison des associations. Tél : 05.53.09.68.24.



## Union Familiale Bergeracoise

L'activité principale de l'U.F.B. est toujours la « défense du consommateur » depuis 1978.

Cette association est à votre service pour tous litiges, avec l'aide de leurs juristes.

L'U.F.B. vous accueille les lundis de 14h00 à 16h30 et les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00.

Cette association propose aussi un service « D'écrivain public ».

5, Grand Rue 24100 BERGERAC.

Tél : 05.53.57.29.05

Email : ff24.ufb@sfr.fr



## Point Info Energie

Dans le cadre de l'Agenda 21 la mairie de Bergerac et la CAB ont décidé de mettre en place UN ESPACE INFO ENERGIE.

Une conseillère info énergie du CAUE vous accueillera et vous conseillera **gratuitement unique-**

**ment sur rendez-vous 2 fois par mois les vendredis matin** au service urbanisme de la CAB selon le calendrier ci-dessous. Prise de rendez-vous à : [f.fagette@la-cab.fr](mailto:f.fagette@la-cab.fr).

Ces permanences permettront à nos administrés de recevoir une information, un conseil de proximité sur la performance énergétique de leur maison lors de travaux de rénovation (isolation-chauffage-matériel de ventilation- énergies renouvelables.

Ces permanences seront également l'occasion de conseiller les administrés sur les aides financières auxquelles ils auraient droit dans le cadre de travaux.

## Un espace Info Énergie à Bergerac

### Calendrier des jours de permanence

Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014
• Vendredi 15	• Vendredi 6	• Vendredi 10
• Vendredi 29	• Vendredi 20	• Vendredi 24

Février 2014	Mars 2014	Avril 2014
• Vendredi 7	• Vendredi 7	• Vendredi 4
• Vendredi 21	• Vendredi 21	• Vendredi 18



Pour prendre rendez-vous ou obtenir des renseignements, veuillez contacter :

- La Mission Développement Durable de la Ville de Bergerac  
Tél. 05 53 74 67 22 - Mail. agenda21@mairie-bergerac.fr

- Le Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise  
Tél. 05 53 23 43 95 - Mail. f.fagette@la-cab.fr



## Lecture

Un habitant de Mouleydier, connu sous le nom de plume de Paul TIXADOR, nous présente son nouveau livre intitulé « *Il était une foi...* ».

Ce roman est le deuxième de l'auteur qui à la lueur des faits historiques, nous fait revivre par l'intermédiaire de son jeune héros Mika'el, des intrigues et complots.

Renseignements : [www.editions-persee.fr](http://www.editions-persee.fr)

## Etat civil

### Naissances :

Le 20 juin : Lukas JAMMES

Le 17 juillet : Maëlya, Alizéa SALLINAS

Le 26 juillet : Clément Alexi THOUMIEUX

Le 13 août : Gabriel DAMOUR

Le 9 septembre : Isaline KERHARDY BONNET

Le 19 septembre : Melvin REBEYROTTE

### Mariages :

Le 3 août : Jarys François Gilbert ANGELVIN-BONNETTY et Eve Nadège CAILLIER

Le 3 août : Somphanh SENGPHADITCHANH et Amélie CLARET

Le 14 septembre : Frédéric Georges BUTEL et Marie Marguerite Jackie DEWITTE

Le 30 novembre : Lucien Jean FAHY et Geneviève Claire Chantal DELAYENS

### Décès :

Le 15 juillet : Daniel RAULET

Le 19 juillet : Michelle Thérèse DEBUE

Le 5 décembre : Henriette ANGELOT épouse CHAIX

## Pharmacies de garde

Les gardes débutent le vendredi à 20h00 et s'achèvent le vendredi suivant à 14h00.

### JANVIER

Du 1 au 3 : GRENIER (Mouleydier)

Du 3 au 10 : REVOL (Couze)

Du 10 au 17 : HEYNARD (Lalinde)

Du 17 au 24 : PROVOST (Creysse)

Du 24 au 31 : DAVID (Beaumont)

### FEVRIER

Du 31/01 au 7/02 : Pharmacie de la Halle (Lalinde)

Du 7 au 14 : GRENIER (Mouleydier)

Du 14 au 21 : REVOL (Couze)

Du 21 au 28 : HEYNARD (Lalinde)

### MARS

Du 28/02 au 07/03 : PROVOST (Creysse)

Du 7 au 14 : DAVID (Beaumont)

Du 14 au 21 : Pharmacie de la Hal-

Du 21 au 28 : GRENIER (Mouleydier)  
Du 28 au 04/04 : REVOL (Couze)

### AVRIL

Du 4 au 11 : HEYNARD (Lalinde)

Du 11 au 18 : PROVOST (Creysse)

Du 18 au 25 : DAVID (Beaumont)

Du 25 au 02/05 : Pharmacie de la Halle (Lalinde)

### MAI

Du 2 au 9 : GRENIER (Mouleydier)

Du 9 au 16 : REVOL (Couze)

Du 16 au 23 : HEYNARD (Lalinde)

Du 23 au 30 : PROVOST (Creysse)

Du 30 au 06/06 : DAVID (Beaumont)

### JUIN

Du 6 au 13 : Pharmacie de la Halle (Lalinde)

Du 13 au 20 : GRENIER (Mouleydier)

Du 20 au 27 : REVOL (Couze)

Du 27 au 04/07 : HEYNARD (Lalinde)

### JUILLET

Du 4 au 11 : PROVOST (Creysse)

Du 11 au 18 : DAVID (Beaumont)

Du 18 au 25 : HEYNARD (Lalinde)

Du 25 au 01/08 : GRENIER (Mouleydier)

## Félibrée de Bergerac

La félibrée de Bergerac a été l'évènement marquant de l'été, un public nombreux est venu (parfois de très loin) assister aux animations de cette fête occitane.

Une température estivale, un beau soleil ont optimisé la manifestation. Une foule dense, les élus, les Reines participaient au défilé dans les rues et à l'office religieux du dimanche matin aux rythmes de plusieurs dizaines de groupes folkloriques.

Divers stands dans tout le périmètre de la félibrée offraient un large choix au public d'acquérir un souvenir marquant de cette journée.

De nombreux convives (1400 repas environ) pour la taulada, un menu délicieux et consistant.

Des rues superbement décorées ou chaque commune participante

(dont nous faisons partie) a contribué à la confection de fleurs. Nous remercions tous les bénévoles particulièrement le club du temps libre et de l'âge d'or. Ce sont 15 à 20 personnes qui chaque semaine ont créé des fleurs, quelques volontaires ont fait le déplacement à Bergerac pour monter les guirlandes.

Merci à Laura notre Reine qui s'est totalement impliquée dans son rôle, pour sa disponibilité et sa gentillesse. Félicitations au comité, la tâche ardue de l'organisation peut occasionner quelques petites imperfections et nul ne peut en tenir rigueur à ces bénévoles qui se sont totalement investis.



Photo J.-L. CHANTEAU

## Repas spectacle 13 juillet

C'est près de 200 personnes qui se sont retrouvées sur la place du lavoir pour déguster un repas paella préparé par la boutique « libellule » traiteur à Mouleydier. La soirée fût animée par le chanteur Alex interprétant un répertoire de chansons populaires, et assurant l'animation musicale jusqu'en fin de soirée où les danseurs s'en sont donnés à cœur joie.

Clou de la soirée : le magnifique spectacle pyrotechnique son et lumière a embrasé les terrasses, offrant des tableaux inédits sur fond musical.

Une soirée festive et agréable dans une bonne ambiance qui sera à renouveler, sentiments exprimés par les participants de cette manifestation.

## SIAS BERGERAC 2

Le SIAS de BERGERAC 2 a ouvert un vestiaire pour ses bénéficiaires. Le SIAS accepte tous dons de vêtements, chaussures, maroquinerie et accessoires propres et en bon état de votre part afin d'aider les personnes démunies.

Les dons peuvent être déposés au SIAS - 4 impasse Bella Riva 24100 CREYSSE après prise de rendez-vous au 05.53.22.80.80.



## Collecte ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes sont la compétence exclusive de la CAB.

Pour toutes réclamations concernant la qualité de la prestation et l'entretien des conteneurs, prière de bien vouloir téléphoner ou écrire : responsables : Elisa BERLAND - Jean-Marc ARTIGE.

Adresse de la CAB :

Domaine de la Tour Est - CS 40012 24112 BERGERAC Cedex

N° de téléphone : 05.53.23.43.95

A noter un changement de prestataire sans modification des jours de collecte.

## RAPPELS

Comme nous le rappelons fréquemment, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses..., ne peuvent être effectués que durant :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

De même, différents bruits trop forts et notamment des aboiements intempestifs, peuvent causer des dégâts parfois irrémédiables dans les relations de voisinage.

Ne pas brûler de produits dégageant des fumées toxiques.

## Manifestations des associations durant le 1er semestre 2014

- \* 1er mars : repas des chasseurs
- \* 8 mars : carnaval des écoles (Amicale Laïque)
- \* 23-24 mai : rencontres régionales de sport adapté (US Mouleydier)
- \* 15 juin : vide grenier de l'Amicale Laïque
- \* 25 juin : fête des écoles
- \* 12-13 juillet : fête locale

Quines Temps libre - Age d'or :

- \* 12 et 19 janvier
- \* 2 et 16 février
- \* 9 et 23 mars
- \* 6 et 27 avril

## Inscription listes électorales

Pensez à venir vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 17h00 munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile, si vous souhaitez participer aux prochaines élections.

## Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prépare l'avenir en matière de logement, de développement économique, d'équipements publics, de transport, d'implantations commerciales et d'environnement, pour les vingt prochaines années.

66 communes du Bergeracois sont concernées par le SCoT lancé en juin 2010.

Le projet est porté par le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) composé de 70 élus, (70 titulaires-20 suppléants) représentants des intercommunalités adhérentes : la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB), la Communauté de communes du Pays Issigeacois, la Communauté de communes Vals et Coteaux d'Eymet, et la Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès.

La démarche du SCoT conditionne le développement du territoire jusqu'en 2030 en apportant des réponses à des questions cruciales qui concernent tout le monde : où se loger, comment se déplacer, où travailler, où consommer ?

L'ambition du SCoT est la construction d'un projet de territoire commun et partagé prenant en compte ses spécificités et sa diversité.

**Après le projet, place aux orientations et aux objectifs : étape finale du SCoT**

Dernière étape de l'élaboration du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) correspond à la traduction opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La rédaction des prescriptions du DOO constitue l'étape majeure de l'élaboration du SCoT compte tenu de leur portée juridique.

Selon chaque axe du P.A.D.D. : Structuration de l'espace, objectifs en matière de logements, organisation des déplacements, développement et localisation des équipements, commerces et activités économiques, préservation des espaces naturels et paysagers... **il définit les règles et les contraintes que devront respecter les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, et cartes communales).**

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue le volet prescriptif et opposable du SCoT.

Le DOO est structuré en quatre parties, regroupant une vingtaine d'orientations précisées en 140 prescriptions :

\* Partie 1 : Promouvoir le « capital nature » comme facteur d'attractivité et vecteur de développement ;  
 \* Partie 2 : Recentrer le projet de territoire sur l'amélioration de la « vie quotidienne » ;  
 \* Partie 3 : Désenclaver le bergeraois et lui offrir une lisibilité économique plus affirmée ;  
 \* Partie 4 : Programmer le développement et limiter ses impacts sur les milieux naturels et agricoles ;  
 Pour chaque thématique, les objectifs du SCoT, ses orientations, ses prescriptions et recommandations sur les modalités de mise en œuvre sont détaillés.

#### **L'arrêt du projet**

Conformément au Code de l'urbanisme, le projet de Schéma de cohérence territoriale sera arrêté en janvier 2014 par délibération du SCoTeB.

L'arrêt de projet du SCoT signifie que les élus du territoire sont d'accord sur les éléments sur lesquels ils ont débattu et travaillé durant trois ans et que le document final est conforme à leurs attentes et à leurs souhaits.

Le document sera ensuite transmis aux Personnes publiques associées (PPA) pour recueillir leurs avis.

Ces PPA (État, Région, Département, Chambre d'agriculture, CCI ...) disposent d'une période de trois mois, à compter de la transmission du projet, pour faire part de leurs avis ou de leurs demandes de modifications ou d'ajustements.

Une enquête publique obligatoire destinée à présenter le projet de document d'urbanisme au public et à recueillir l'avis de celui-ci aura lieu en mai-juin 2014.

Le SCoT Bergeracois devrait être approuvé définitivement fin 2014.

**TOUJOURS PLUS D'INFOS SUR LE  
SITE [WWW.SCOT-  
BERGERACOIS.COM](http://WWW.SCOT-BERGERACOIS.COM)**



### **Proposition d'articles destinés aux électeurs, notamment en vue d'une insertion dans les bulletins municipaux**

#### **POUR LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS**

#### **Elections municipales et communautaire des 23 et 30 mars 2014 : nouvelles règles, nouveaux bulletins**

**Sont éligibles** les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale et qui se sont déclarées à la Préfecture ou bien à la Sous-préfecture.

Le bulletin de vote de chaque liste doit comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près, et autant de noms que de sièges à pourvoir. Il doit comporter deux listes, l'une pour constituer le conseil municipal, l'autre pour représenter la commune au sein de la communauté de communes ou d'agglomération.

Deux listes seront donc présentes sur un même bulletin de vote : on ne vote qu'une fois à chaque tour de scrutin. Ces listes sont indissociables ce qui signifie **qu'il n'est pas possible** de voter pour la liste des conseillers municipaux et de rayer la liste des conseillers communautaires en cas de désaccord sur cette seule désignation.

#### **Le panachage disparaît dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants**

**Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.**

Le conseil municipal sera composé de candidats figurant sur l'ensemble des listes présentes, si elles obtiennent au moins 5 % des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls)

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer 50 % des sièges. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes y compris la liste majoritaire en fonction des suffrages obtenus.

Un second tour n'est organisé que si aucune liste n'a obtenu, au premier tour, la majorité absolue des suffrages. Dans ce cas c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se voit attribuer 50 % des sièges. Les autres sièges étant répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenue au moins 5 % des suffrages exprimés.